



Séance du 07 avril 2022 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil

Présents :

M. BERGNER Philippe, M. BISIG Arnaud, M. BOUDIGNAT Michel, Mme FLORENTIN Marie, Mme GOUEBAULT Murielle, Mme HORSIN Valérie, M. JOSSELIN Claude, M. MONGERAND Emmanuel, Mme PLEAU Nadine, M. VANDIERENDONCK Pierre

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme LINOSSIER Marie

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. MONGERAND Emmanuel

Président de séance : M. BERGNER Philippe

1 - Approbation du compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2021 établi par le trésorier, qui fait apparaître que ses écritures sont conformes à celles de la comptabilité établie par la commune de Gumery ;

Considérant que les comptes sont exacts,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

investissement :

Dépenses	prévu	35 218,31€
	réalisé	21 744,52€
	reste à réaliser	13 440,00€
Recettes	prévu	35 218,31€
	réalisé	29 117,35€
	reste à réaliser	0,00€

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	189 971,19€
	réalisé	128 822,65€
	reste à réaliser	0,00€

Recettes	prévu	189 971,19€
	réalisé	158 230,34€
	reste à réaliser	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice 2020:

investissement	1 738,94€
Fonctionnement	61 774,25€
Résultat global	63 513,19€

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

investissement	9 111,77€
Fonctionnement	82 530,88€
Résultat global	91 642,65€

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. BERGNER Philippe

Sous la présidence de Mme PLEAU Nadine

3 - Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	29 407,69€
- un excédent reporté de :	53 123,19€
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	82 530,88€
- un excédent d'investissement de :	7 372,83€
- un excédent reporté de :	1 738,94€
- un déficit des restes à réaliser de :	13 440,00€
soit un besoin de financement de :	4 328,23€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédentaire:	82 530,88€
Affectation complémentaire en réserve (1068):	4 328,23€
Résultat reporté en fonctionnement (R002):	78 202,65€
Résultat d'investissement reporté (R001) :	9 111,77€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

En vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la taxe d'habitation résidence principales pour les collectivités, le taux de la taxe foncière des propriétés bâties pour 2022 est égal aux taux TFPB communal de 9,42% + le taux de la TFPB 2021 du département de l'Aube 19,42%.

Les taux proposés pour 2022 pour la commune de Gumery sont les suivants :

TFPB	9,42% commune + 19,42% département
TFPNB	16,83%
CFE	20,32

Les taux sont reconduits à l'identique, la part de la TFPB du département sera reversée à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote du budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, vote le budget primitif 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	RECETTES
207 154,39€	207 154,39€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	RECETTES
33 566,45 €	33 566,45 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Questions et informations diverses : Projet d'Atlas de la Biodiversité Communale

M. le Maire a informé les membres du conseil du projet et a confirmé que la demande d'adhésion était trop tardive car le budget 2022 était en cours de préparation; de plus la contribution restant à charge pour la commune était hors budget et les demandes de subventions sont très longues à obtenir.

Le Maire a néanmoins proposé à la représentante de l'association de venir présenter l'ensemble du projet lors d'un prochain conseil pour une éventuelle adhésion dans l'avenir si le dossier est reconduit.

Fait à GUMERY
Le Maire,

